



Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2024

Délibération : N° 2024-24

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 15 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2024

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Présentation et vote du budget primitif 2024

DELIBERATION

Le budget primitif du budget principal pour l'année 2024, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses : 4 137 979,76 €

Recettes : 4 137 979,76 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 3 781 067,96 €

Recettes : 3 781 067,96 €

Vu la Commission Finances du 10 avril 2024 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif principal 2024 en fonctionnement et en investissement tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2024

Le Maire

Johann WERY



de Secrétaire de séance,
Sandrine LEPORCE - BRUNIAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024